

JEU CONCOURS 15 ANS NEONESS

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS

La société Low and Co [NEONESS], ci-après « l'Organisateur », BP 75, 93100 Montreuil Cedex, société par actions simplifiées ou capital de 130 170 euros, immatriculée ou registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le numéro 500 751898, organise un jeu concours gratuit sans obligation d'achat du 21 août 2023 au 15 septembre 2023 à 23 heures 59 (ci-après, le « Jeu »).

Le Jeu, le Site et l'interprétation du présent règlement sont soumis au droit français. Le Jeu est accessible depuis cette page : (ci-après le « Site »)

Le fait de participer au Jeu implique l'acceptation sans réserve et le respect des dispositions du présent règlement, accessible sur le Site à tout moment durant le Jeu.

PRINCIPES DU JEU

Pour participer au Jeu et tenter de gagner, le Participant doit se rendre sur le Site puis remplir le formulaire de participation au Jeu et le valider.

DOTATION

Les 15 gagnants tirés ou sort ou terme du Jeu recevront 1 abonnement PRIME d'une durée d'1 an (accès à tous les clubs, Group Trainings, Duo Pass, Stop & Go, Parrainage, NeoneSS Live, Application My NeoCoach) d'une valeur de 479,60€.

DÉSIGNATION DES GAGNANTS ET REMISE DES DOTATIONS

La désignation des Gagnants s'effectuera par tirage au sort le 15 septembre 2023 à 10 heures.

Les Gagnants seront désignés après vérification de leur éligibilité au gain de la dotation, et seront contactés par l'Organisateur par courriel pour leur remettre leur lot. Si un Participant désigné Gagnant ne retire pas son lot ou n'en prend pas possession avant le 15 octobre 2023, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de l'Organisateur.

Les gagnants devront activer leur abonnement au club NeoneSS de leur choix.

L'Organisateur pourra publier on et off-line le nom ainsi que le lot remporté par les Gagnants, sans que cela ne leur confère d'autres droits que la remise de leur lot.

Le Gagnant devra se conformer au Règlement. S'il s'avérait qu'il ne réponde pas aux critères du présent règlement, son lot ne lui serait pas attribué. Les Participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration, indication

d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du Participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

CONDITIONS DE PARTICIPATION AU JEU

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique résidant en France métropolitaine (incluant la Corse), à l'exclusion des clients Neones, du personnel de l'Organisateur et de leur Famille proche (parents, frères et sœurs ou toute autre personne résidant dans le même foyer) ; tout Participant doit être âgé d'au moins 18 ans et disposer de la capacité juridique ; la participation au Jeu est strictement personnelle et nominative. Il ne sera attribué qu'un lot pour les personnes désignées Gagnantes ; toute personne souhaitant participer au Jeu ne peut participer qu'une seule et unique fois au Jeu.

Toute participation au Jeu se fait par voie électronique à l'exclusion de tout autre moyen. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude qui pourrait nuire au bon déroulement du Jeu et/ou à la détermination des gagnants et/ou aux droits d'un tiers, entraînera la disqualification du Participant.

Les Participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Il ne sera répondu à aucune demande écrite, téléphonique ou autre concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes, les modalités ou les résultats du Jeu. Le règlement peut être adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite, avant la clôture du Jeu, à l'adresse suivante : partenariats@neones-forme.com

VALIDITÉ DE LA PARTICIPATION

Les informations et coordonnées fournies par le Participant doivent être valides et sincères, sous peine d'exclusion du Jeu et, le cas échéant, de perte de la qualité de Gagnant.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de Jeu proposés. S'il s'avère qu'un Participant a été tiré au sort ou a apparemment gagné une dotation en contravention avec le présent règlement, la dotation concernée ne lui serait pas attribuée et resterait propriété de l'Organisateur, sans préjudice des éventuelles poursuites susceptibles d'être intentées à l'encontre du Participant par l'Organisateur ou par des tiers.

Il est rigoureusement interdit pour un Participant de jouer avec plusieurs adresses e-mail ainsi que de jouer à partir d'un compte de joueur ouvert au bénéfice d'une autre personne. Un seul et unique compte de joueur sera ouvert pour une même personne possédant les mêmes nom, prénom et domicile.

GRATUITÉ DE LA PARTICIPATION

Aucune contrepartie financière, ni dépense sous quelque forme que ce soit, ne sera réclamée aux Participants du fait de leur participation. Les frais engagés pour la participation ou tirage au sort via Internet seront remboursés sur demande adressée

exclusivement par courrier adressé à : NEONESS, Jeu Concours, BP 75, 93100 Montreuil Cedex.

DONNÉES DES PARTICIPANTS

Les informations communiquées par le Participant dans le cadre du Jeu sont strictement confidentielles et à l'usage exclusif de NEONESS pour les seuls besoins de la réalisation du Jeu et de la remise des dotations, à l'exclusion de tout autre usage.

Si vous y avez consenti, NEONESS, et ses partenaires le cas échéant, pourra(pourront) également les utiliser à des fins de prospection commerciale. En application de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, et du Règlement Européen Général sur la Protection des Données (dit « RGPD ») du 27 avril 2016 n°2016/679, les Participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification, de suppression, de portabilité et d'opposition des données les concernant auprès du délégué à la protection des données de l'Organisateur par email à dpo.neoness@neoness-forme.com ou à l'adresse suivante : Neoness – DPO – BP 75, 93100 Montreuil Cedex.

Les Participants peuvent obtenir une communication, sous une forme accessible, des données les concernant. L'Organisateur se réserve le droit de refuser toute demande qui serait considérée comme abusive. Les Participants qui souhaitent exercer leurs droits doivent adresser leur demande accompagnée de la justification de leur identité. Les Participants qui exerceraient leur droit de suppression des données à caractère personnel le concernant avant la fin du Jeu seront réputés renoncer à leur participation au Jeu. La Politique données personnelles NEONESS est disponible sur www.neoness.fr/données-personnelles

RESPONSABILITÉS

L'Organisateur rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour transférer ou réceptionner les informations, les risques de perturbation ou encombrement du réseau, les pertes de données, et décline toutes responsabilités liées aux conséquences de la connexion des Participants au Jeu via le Site. Plus particulièrement, l'Organisateur ne saurait être tenu responsable de tous dommages matériels et immatériels causés aux participants, à leurs terminaux et aux données qui y sont stockées ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leurs activités personnelles, professionnelles ou commerciales. De même, l'Organisateur ne saurait être responsable du dysfonctionnement de matériels ou logiciels, des erreurs humaines ou électroniques, de malveillance et, plus généralement, de toute cause extérieure à sa volonté qui rendrait impossible la connexion et la participation au Jeu. La connexion de toute personne au Site et sa participation au Jeu se font sous son entière responsabilité. Sauf en cas d'erreur manifeste, il est convenu que les informations résultant des systèmes d'information de l'Organisateur ont force probante dans tout litige quant aux éléments des appels et ou traitement informatique des dites informations relatives au Jeu.

L'Organisateur disqualifiera systématiquement tout Participant qui détournera l'esprit du Jeu en tentant d'augmenter ses chances de gains, soit en utilisant des moyens techniques légaux ou illégaux connus ou à ce jour inconnus, soit en utilisant, en captant ou en détournant à son profit des informations confidentielles. L'Organisateur se donne le droit

de procéder à des vérifications des méthodes utilisées par les Participants et de déterminer les conséquences qu'ils jugent utiles. Les images utilisées sur le Site, les objets représentés, les marques et dénominations commerciales mentionnées, les éléments graphiques, informatiques et les bases de données composant le Site, sont la propriété exclusive de leurs titulaires respectifs et ne sauraient être extraits, reproduits ou utilisés sans l'autorisation écrite de ces derniers, sous peine de poursuites civiles et/ou pénales. Toute ressemblance de personnages ou d'éléments du Jeu avec d'autres personnages fictifs ou d'autres éléments déjà existants, serait purement fortuite et ne pourrait conduire à engager la responsabilité de l'Organisateur. L'Organisateur ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, il était amené à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Il se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation. En particulier, l'Organisateur décline toute responsabilité pour le cas où le Site serait indisponible au cours de la durée du Jeu, ou en cas de dysfonctionnement d'un procédé de tirage au sort automatisé qui ne lui serait pas imputable ou pour le cas où les informations fournies par des Participants venaient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable. L'Organisateur se réserve le droit de remplacer toute dotation qui leur serait indisponible par une autre dotation de valeur équivalente. Les prix ne peuvent donner lieu à aucune contestation ou réclamation d'aucune sorte, ni être échangés, ni faire l'objet d'un versement de leur valeur en espèces à la demande du Gagnant.

Le Gagnant s'engage à ne pas rechercher la responsabilité de l'Organisateur en ce qui concerne la qualité, les caractéristiques ou le fonctionnement d'un produit ou d'un service offert en dotation dans le cadre du Jeu. Le règlement du Jeu est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'Organisateur, à l'adresse suivante : NEONESS, Jeu Concours, BP 75, 93100 Montreuil Cedex. Les timbres liés à la demande écrite d'une copie du règlement seront remboursés au tarif lent sur simple demande.